

**Table ronde Insertion régionale et plan d'action pour le voisinage**  
**Intervention de Mme HUBNER**  
**Membre de la Commission chargé de la politique régionale et des RUP**

Messieurs le président du Conseil régional de la Guyane, Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse d'être parmi vous à Cayenne à cette occasion de la XIVème conférence des présidents des régions ultrapériphériques et de vous écouter. Je tiens à remercier tout particulièrement Antoine KARAM pour son accueil si chaleureux dans sa belle région de Guyane.

Cette rencontre est le témoignage d'un partenariat d'année en année plus étroit, plus fort, plus structuré entre la Commission européenne, les Régions ultrapériphériques, leurs Etats membres et, leurs voisins les plus proches.

Un partenariat qui s'enrichi aussi des apports de vos voisins qui, depuis l'année passée avec le Cap Vert et cette fois-ci avec le Brésil et le Suriname, participent à nos travaux en témoignant ainsi leur intérêt pour cette Europe qui leur est toute proche.

Cette participation, que je salue, en tant qu'élément complémentaire de notre partenariat, constitue sûrement un outil précieux pour faciliter l'intégration des RUP dans leur espace géographique respectif.

Et ceci m'amène sur le thème qui nous occupe ce matin : **Le plan d'action pour le grand voisinage.**

Ce plan d'action préconisé par la Commission en 2004, vise à réduire les obstacles aux échanges économiques, sociaux et culturels. Il comporte 2 volets:

- Un premier volet porte sur **le renforcement de la coopération régionale** dans le cadre de la politique de cohésion et dans d'autres domaines tels que l'immigration, l'environnement, la pêche, le transport et la recherche
- Le deuxième volet porte sur **les échanges commerciaux et les mesures douanières** et vise à permettre une intégration des marchés des RUP dans le cadre des accords préférentiels entre l'Union européenne et les pays tiers des régions proches.

J'ai bien pris note de la critique et les attentes, entre autres, de Madère. Toutefois, des progrès substantiels ont été accomplis dans la mise en œuvre de ce plan, à travers notamment la mise en place d'un cadre réglementaire. Je me réfère en premier lieu aux possibilités offertes par **les programmes opérationnels de l'objectif de coopération territoriale**. Je note aussi que les états membres ont fortement réduit les ressources, par rapport à la proposition de la commission, pour le volet de la coopération dans les discussions en 2005.

Nous avons pour la période 2007-2013 quatre programmes de coopération territoriale situés dans l'Océan Atlantique, la mer des Caraïbes, l'Océan Indien et en Amazonie. D'autre part la coopération transfrontalière a également été étendue aux régions maritimes distantes de moins de 150 km, ce dont ont pu bénéficier automatiquement les Antilles françaises, puis la Réunion et ensuite la Guyane à travers le programme de coopération transfrontalière "Amazonie" avec le Brésil et le Suriname a été établi et signé hier en ma présence. Je voudrais rappeler aussi qu'en novembre 2007 j'ai signé au nom de la Commission européenne un Mémoire sur la coopération en matière de politique régionale avec le Brésil.

Les programmes de coopération avec les pays tiers et surtout leur mise en œuvre efficace sont importants pour la Commission. La dérogation autorisant

une intervention du FEDER à hauteur de 10% de sa contribution pour le financement de projets situés sur le territoire de pays tiers y contribuera certainement.

D'autre part, la convention de Cotonou qui régit le FED, stipule que des actions de coordination devront être recherchées dans les programmes indicatifs nationaux ou régionaux. En l'état actuel de préparation des programmes pour le 10<sup>ème</sup> FED plusieurs programmes indicatifs régionaux ou nationaux ont prévu de mener des opérations de coopération avec les RUP.

Mais dans tous les cas un financement FED-FEDER exige une bonne coordination entre les instances de gestion des PO et les ordonnateurs du FED au sein de structures de concertation et de suivi.

Ces structures existent ou sont en voie de création. A ce sujet, j'aimerais souligner la bonne pratique effectuée dans le cadre des PO Amazonie et INTERREG-Caraïbe, où les partenaires étrangers participent aux comités de suivi, comme membres de plein droit. Dans l'Océan Indien, grâce à la Commission de l'Océan Indien, une structure de concertation pourrait rapidement être mise en place. De l'autre côté de l'Atlantique, le Comité de Concertation FED/FEDER entre le Cap Vert et le Programme Madeira-Açores-Canaries (MAC) a été établi le 12 septembre dernier.

J'ai beaucoup d'espoir pour la future politique de coopération territoriale. Ceci est une dimension unanimement soutenue dans la consultation publique suite à la publication du 4<sup>ème</sup> rapport sur la cohésion économique et social. J'attends les mêmes messages positifs de soutien à la coopération territoriale dans les réponses à la consultation que nous avons lancée avec le livre vert sur la cohésion territoriale. Je vous invite à réagir sur ce livre vert, avant fin février 2009, qui contient un certain nombre de questions soumises à discussion, notamment sur la nécessité de nouvelles formes de coopération

territoriale ou encore la création de nouveaux instruments législatifs et des outils de gestion.

Permettez-moi de dire quelques mots sur la migration. Je sais que **la migration** est une des questions incontournables pour beaucoup d'entre vous. J'ai pris bonne note du besoin d'améliorer les connaissances dans ce domaine et c'est pourquoi nous lançons, début de l'année prochaine, une étude visant à évaluer l'impact de ce phénomène sur le territoire, le marché du travail et la demande de services et d'infrastructures.

Un autre sujet important du plan pour le grand voisinage est celui des échanges commerciaux. Comme vous, je suis aussi convaincu que la politique commerciale commune peut et doit être mise au service d'une meilleure intégration des RUP dans les économies régionales. Vos régions ne peuvent, en effet, se soustraire aux défis de la mondialisation des marchés.

Les Accords de partenariat économique négociés en 2007 ont comme objectif la création de marchés régionaux. J'estime que, à terme, si ces accords réussissent dans leur objectif, les RUP bénéficieront finalement d'un environnement économique et réglementaire en mesure de répondre aux attentes et aux ambitions des populations. Mais ce processus doit être encadré pour éviter des dégâts sur des économies fragiles. C'est pour cela qu'ils contiennent d'une part, des dispositions spécifiques pour les RUP et d'autre part des calendriers de libéralisation tenant compte des fragilités des économies des pays ACP.

Cependant, l'insertion régionale des RUP demande plus qu'une approche défensive. Les opportunités à saisir sont nombreuses à cet égard – le commerce des biens, les services, le respect des normes techniques et sanitaires, la propriété intellectuelle ou encore les marchés publics. Le savoir faire des RUP dans ces domaines est unique. Dans ce but je suis prêt à

soutenir des actions de renforcement de capacités techniques des RUP, par exemple, en matière de récolte et exploitation de statistiques ou d'identification de potentialités en matière commerciale et de coopération.

## **CONCLUSION**

Mesdames, Messieurs,

De nouvelles relations économiques sont en train de se mettre en place. La mondialisation a certainement accéléré le processus de prise croissante de responsabilités dans le domaine extérieur des collectivités locales comme des régions. Elle a rapproché les entités entre elles. A cet égard, je souhaite vous informer de mon intention d'organiser dans le courant du premier semestre 2009 à Bruxelles une conférence sur le thème de la gouvernance des échelons infranationaux dans le contexte de la mondialisation.

L'insertion régionale est un processus complexe, qui se fait à plusieurs niveaux et en plusieurs étapes. Ce processus ne peut réussir que si nous nous efforçons de saisir les chances qui nous sont offertes en prenant le temps de chercher des solutions équilibrées. Soyez assurés que l'engagement de l'Europe pour ce processus d'insertion régionale est et sera fort.

Je vous remercie.